

DOCUMENTS
pour l'histoire
des techniques

Documents pour l'histoire des techniques

Nouvelle série

14 | 2^e semestre 2007

Actes de la journée d'études doctorales en histoire des techniques (8 mars 2004)

André Guillerme, Anne-Cécile Lefort et Gérard Jigaudon, *Dangereux, insalubres et incommodes : paysages industriels en banlieue parisienne, XIXe-XXe siècles*

Seysssel, Champ Vallon, 2004, 343 pages.

Denis Woronoff



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/dht/1123>

ISSN : 1775-4194

Éditeur :

Centre d'histoire des techniques et de l'environnement du Cnam (CDHTE-Cnam), Société des élèves du CDHTE-Cnam

Édition imprimée

Date de publication : 1 décembre 2007

Pagination : 150-151

ISBN : 978-2-9530779-0-2

ISSN : 0417-8726

Référence électronique

Denis Woronoff, « André Guillerme, Anne-Cécile Lefort et Gérard Jigaudon, *Dangereux, insalubres et incommodes : paysages industriels en banlieue parisienne, XIXe-XXe siècles* », *Documents pour l'histoire des techniques* [En ligne], 14 | 2^e semestre 2007, mis en ligne le 03 novembre 2010, consulté le 20 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/dht/1123>

Ce document a été généré automatiquement le 20 avril 2019.

© Tous droits réservés

André Guillaume, Anne-Cécile Lefort et Gérard Jigaudon, *Dangereux, insalubres et incommodes : paysages industriels en banlieue parisienne, XIXe-XXe siècles*

Seyssel, Champ Vallon, 2004, 343 pages.

Denis Woronoff

RÉFÉRENCE

André Guillaume, Anne-Cécile Lefort et Gérard Jigaudon, *Dangereux, insalubres et incommodes : paysages industriels en banlieue parisienne, XIXe-XXe siècles*, Seyssel, Champ Vallon, 2004, 343 pages.

NOTE DE L'ÉDITEUR

Compte-rendu paru dans le n° 45 de décembre 2004 de *L'Archéologie industrielle en France*. Reproduit avec l'aimable autorisation de Bernard André et Denis Woronoff que nous remercions ici.

- 1 Le titre de cet ouvrage évoque le décret fondateur du 15 octobre 1810 qui a organisé pour longtemps l'implantation d'établissements industriels en agglomération, classés selon leur degré de nuisance. Concentrant leur étude sur Paris et sa banlieue, les auteurs montrent que la politique de l'État, par l'intermédiaire de ses préfets, a largement contribué à y façonner le paysage industriel. La mise en pratique de cette législation a d'une part débarrassé ou protégé la ville-lumière des activités les plus polluantes et a

laissé celles-ci s'installer, d'autre part, par accumulation successive, dans des zones choisies. Ainsi s'est construite la banlieue, tour à tour espace de résidence aisée et exutoire, voire dépotoir industriel. Il y a eu déménagement de l'industrie du cœur de la ville vers sa périphérie mais il n'y a pas eu aménagement corrélatif de ce front pionnier.

- 2 La carence sur ce second point aboutit à une mixité durable, parfois insupportable, des lieux de vie et des lieux de travail ; mais il ne faut pas s'y tromper. Quand la coexistence des ateliers et de l'habitat a paru trop risquée, la question n'était pas : « Pourquoi avoir laissé s'installer une usine dangereuse, voire explosive à proximité d'habitations ? », mais « Pourquoi avoir laissé des habitations se construire si près d'une usine explosive ? » Certains commentateurs du drame d'AZF à Toulouse auraient pu y penser. Comment s'est appliquée cette politique ? Le préfet de police, en liaison avec le préfet de la Seine, a autorité sur les dossiers de demande d'autorisation. Il est aidé par le Conseil de salubrité, créé à Paris dès 1801, et qui examine ces demandes ainsi que les plaintes suscitées par l'activité manufacturière. Il est avéré – cet ouvrage le confirme clairement – que ni le Conseil ni le préfet ne souhaitent entraver la marche des industries. L'application du décret napoléonien conduit plus à contrôler qu'à interdire, à faire déplacer si nécessaire qu'à fermer. Mais le déplacement même n'est pas inéluctable. C'est pourquoi, d'ailleurs, Paris, dans ses faubourgs, n'a cessé de s'affirmer comme une ville manufacturière jusqu'au début du XXe siècle. Propre autant que possible et néanmoins industrielle. Partout à Paris et dans sa banlieue, l'effort du pouvoir est d'inciter (ou d'obliger) à améliorer les conditions de la production de façon qu'elles cessent d'être toxiques ou simplement nauséabondes. L'optimisme technique est de règle : « L'industrie est comme la lance d'Achille » écrit le Conseil de salubrité en 1822, « elle guérit le mal qu'elle fait ». On pourrait pour parodier Marx le dire autrement : l'industrie ne se pose que les problèmes qu'elle peut résoudre. Cette démarche instantane a des effets sur le paysage car les moyens les plus simples d'endiguer la pollution ou de l'évaporer sont de cerner l'usine de hauts murs et de surélever les cheminées (50 mètres à Saint-Denis dès les années 1830). Dans une jolie formule, André Guillaume parle au sujet de ces dernières de « doigts levés, indicateur d'incommodité ». Il faudrait aussi évoquer, du point de vue de la sécurité, l'attention portée par les autorités aux matériaux employés dans la construction des bâtiments industriels ou leur souci de la taille et du nombre des fenêtres. Les paysages d'industrie ainsi constitués ne sont pas seulement de l'ordre du visible : l'odorat et l'ouïe y ont leur part.
- 3 Cette histoire n'a été ni linéaire, ni paisible. C'est un des mérites de l'ouvrage que de tenter de la mettre en place. Il est ainsi question d'une chronologie qui va, en banlieue, de l'acceptation (1850/1880) à la protestation (1880/1920). Une géographie se dégage aussi qui distingue les zones de refus (comme Neuilly) et celles d'acceptation plus ou moins résignée (comme le Nord-Est, de Saint-Denis à Aubervilliers et à Pantin). On voit à ce propos que les autorités se préoccupent davantage des réactions du voisinage que des dangers courus par les employés. Le paramètre principal est l'atteinte aux ressources des propriétaires par la dévalorisation de leurs immeubles. C'est le profit contre la rente, pour ainsi dire. Mais si les municipalités « ouvrières » sont parfois si peu pressantes à l'égard des diverses pollutions de l'industrie, c'est bien qu'en outre l'emploi, autrement dit le salaire, risquerait d'être en cause. Bon gré, mal gré, des « zones industrielles insalubres » se construisent ainsi par empilement d'établissements classés. On fait, en quelque sorte, la part du feu. Le pire est évité parce que les installations sont sous contrôle. Le souci de l'hygiène industrielle croît dans la seconde industrialisation ; la

banlieue industrielle de Paris vit dès lors sous le signe d'un développement durable, au moins jusque dans les années 1930. C'est là peut-être le revers d'un livre aussi attachant. Ayant voulu démontrer que les chiffons, les carcasses et les tinettes avaient été refoulés au plus loin de la ville, et que les pollutions avaient été maîtrisées ou du moins localisées, il risque de ne paraître envisager l'industrie que sous l'angle de ses dégâts et de n'inscrire ses paysages que comme des flétrissures. Heureusement, à propos de Saint-Ouen en particulier, les auteurs rappellent que des industries certes contrôlées mais non immondes y ont eu droit de cité : Citroën, l'équipementier Ferodo, Alsthom, l'imprimerie Chaix (qui abrite à présent des ateliers d'arts graphiques) ou Martini en témoignent. La banlieue a été aussi un lieu d'innovation, de mécanique de précision, de centrales électriques et gazières. L'agro-alimentaire y est devenu une industrie. Ces grands établissements ont eu leur part dans la formation des paysages au-delà des fortif, quand les maraîchers ont dû laisser le terrain aux entrepreneurs.